



## Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

### Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 21 janvier 2021

---

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi vingt-et-un janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Adjoint, Patrick NUTTENS, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Karim BENBACHIR, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Philippe BERTOIS donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL pour le représenter.

Carole ROGERS donne pouvoir à Madame Isabelle DUONG pour la représenter.

Absentes excusées : Madame Nathalie NOEL.

M. Yannick TANGUY est désigné secrétaire de séance.

---

**Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.**

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le **compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020.**

#### **Projet de travaux de rénovation de l'école avec la modernisation de l'éclairage extérieur et la mise en sécurité des escaliers et rampes d'accès**

Madame le Maire expose les travaux envisagés pour cette année au niveau de l'école.

Le changement de l'éclairage extérieur de l'école permettra, grâce à un système plus moderne, géré par une horloge et avec détecteur de mouvement, une meilleure utilisation et la réalisation d'économie d'énergie avec un éclairage led. Afin d'éviter un éclairage toute la nuit, le système pourra être programmé pour s'éteindre automatiquement à la tombée de la nuit, et s'allumer le matin vers 7h00 (à l'arrivée du personnel), avec un système de détection de mouvement pour un allumage automatique de nuit si besoin.

Le coût de ces travaux est estimé à 4 504,00 € HT.

De plus, des travaux de sécurisation au niveau d'escaliers et de rampes d'accès sont nécessaires :

- remplacement d'un escalier bois par un escalier béton : 22 052,00 € HT
- rampe de sécurité du futur escalier : 7 224,00 € HT
- remise aux normes des rampes d'accès et des garde-corps sur l'ensemble de la cour de récréation : 22 530,00 € HT
- sécurisation des rampes d'accès et des garde-corps sur l'ensemble de la cour de récréation : estimation à 3 000,00 € HT
- cloisonnement sous un escalier (sécurisation et rangement) et réfection de trois marches : 6 462,00 € HT
- bureau de contrôle : 2 000 € HT

Le premier passage d'un bureau de contrôle a permis de vérifier la quasi-conformité des garde-corps existants. Seuls des réajustements de garde-corps au niveau des escaliers en colimaçon et des prolongements de mains-courantes, seront nécessaires.

Madame le Maire explique que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions au titre de la DETR ou de la DSIL.

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve les travaux proposés et décide d'engager les travaux et les dépenses en résultant.
- autorise le Maire à solliciter auprès de tout établissement toute subvention au taux aussi élevé que possible.
- autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2021.

**Délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 26/05/2020, le conseil municipal a consenti à Madame le Maire les 29 délégations prévues à l'article L 2122-22 du CGCT pour la durée du mandat. Certaines délégations nécessitent des précisions fixées par le conseil municipal.

Madame le Maire précise que l'objectif de cette délibération est de permettre à la mairie de fonctionner sans systématiquement convoquer le conseil municipal.

**A l'unanimité, le conseil municipal** approuve les précisions proposées dans le projet de délibération présenté.

**Rapport d'observations définitives sur la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle**

Madame le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Normandie a procédé à l'examen de la gestion de la CCPAVR pour les exercices 2017 à 2019. Ce rapport a été présenté au conseil communautaire du 21 décembre dernier.

Ce rapport doit également faire l'objet d'une présentation à tous les conseils municipaux des communes adhérentes de la CCPAVR.

Madame le Maire rappelle que les conseillers ont reçu le rapport avec leur convocation. Elle précise que les investigations de la Chambre régionale des comptes ont porté plus particulièrement sur la mise en place et le fonctionnement de la communauté de communes et en particulier l'évolution du périmètre (intégration de communes) et des compétences exercées. Le texte parle d'une "fusion mal préparée".

Le rapport de la Chambre est complété par la réponse du 1<sup>er</sup> vice-président en date du 30 octobre 2020. Madame le Maire précise qu'un gros travail est en cours au sein de la communauté de communes pour trouver des solutions aux recommandations de la Chambre Régionale, avec notamment la mise en place d'une commission spécifique pour travailler sur le pacte de gouvernance et le pacte financier.

**A l'unanimité, le conseil municipal** décide de prendre acte de ce rapport et du courrier de réponse annexé.

## Questions diverses

### Campagne de vaccination COVID-19

Madame Séverine CAMUS, cadre à l'hôpital, indique que l'hôpital de Pont-Audemer est référencé comme centre de vaccination sur le secteur. La campagne de vaccination a commencé lundi 18 janvier après-midi. Les rendez-vous se prennent par téléphone ou sur doctolib.

Depuis lundi matin, il n'y a plus aucun créneau de disponible. De nouvelles plages seront ouvertes à partir de mars. Le centre est limité par un nombre de doses par jour.

Sur le Département, le délai pour obtenir un rendez-vous est actuellement de 10 semaines.

Madame le Maire indique que le Département de l'Eure compte 53 000 personnes âgées de plus de 75 ans. Sur la commune, les 99 Mannevillais de 75 ans et plus, inscrits sur la liste électorale, ont été contactés afin de leur proposer de les aider pour la prise de rendez-vous et les véhiculer jusqu'au centre de vaccination pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer. La mobilité ne doit pas être un frein à l'effort nécessaire que nous devons produire pour permettre aux seniors qui le souhaitent d'être vaccinés. Seulement 8 personnes ont répondu favorablement mais les personnes contactées ont apprécié la démarche. Madame le Maire remercie les membres du CCAS qui y ont participé.

### Terrain devant le musée

Monsieur Henri Préaux propose de vendre à la commune ses 2 parcelles situées entre le rond-point et le musée. Il n'a pas fixé de prix de vente. La commune sollicite une estimation auprès des services fiscaux (les Domaines). La surface est d'environ 1 270 m<sup>2</sup>.

Au PLUi, le terrain est non constructible (zone N) et est marqué par un emplacement réservé pour la création d'un jardin du souvenir en lien avec le musée.

La commune pourra éventuellement se rapprocher du Département afin de solliciter sa participation à cette acquisition ou ce projet de jardin de souvenir.

Madame Nadine PICHON indique que le casque militaire du Musée de la Résistance a été mis sous verre. Une solution est à l'étude pour mettre sous verre l'habit de parachutiste.

### Dernier commerce de proximité - Bar des Sports

Le repreneur est toujours en attente d'un rendez-vous de signature chez le notaire.

Le dossier et les travaux sont en cours.

### Etudes surveillées

La commune maintient un service d'études surveillées, assurées par des enseignant(e)s de l'école, les lundis et les jeudis. Il y a actuellement 2 enseignants le lundi et 3 le jeudi.

Cette aide est indispensable pour bon nombre d'enfants.

Le nombre de bénéficiaires est restreint puisque les enseignant(e)s limitent le nombre d'enfants à environ 5 enfants par groupe. Madame le Maire demande à la commission "Ecole" de savoir s'il y a des enfants qui auraient besoin d'en bénéficier mais ne peuvent pas par manque de place.

Cette aide représente un coût approximatif de 2 770 € par an (montant sur 2019 - pas d'étude de mars à juillet 2020) et génère entre 1 300 et 1 400 € de recettes à l'année, puisque l'étude est facturé 1,30 €. La commission pourra également s'assurer que le tarif ne soit pas un obstacle pour certaines familles.

### Baisse des effectifs dans les écoles

La commission Ecole se réunira mardi prochain pour évoquer le sujet.

L'inspecteur académique de la circonscription a informé Madame le Maire d'une baisse globale des effectifs sur le territoire. Il y avait 800 élèves en moins l'année dernière, il y en aura 1 490 élèves en moins cette année.

Madame le Maire explique que les fermetures de classe sont décidées automatiquement, selon une règle de calcul du nombre moyen d'élèves par classe.

Sur la commune, il y a eu 17 naissances en 2018 mais il n'y aura pas 17 inscriptions en petite section à la rentrée prochaine, puisque 8 familles ont déménagé.

Le conseil municipal se demande si la tendance est à la hausse ou à la baisse dans le privé.

Une réflexion sur l'attractivité de la commune est à mener, d'autant que la commune possède 10 hectares de terrains constructibles en face du collège. La commune va faire appel à un bureau pour la commercialisation de ces terrains ou vendre des parcelles directement à des particuliers.

### **Projet de restructuration de la mairie et de création d'une salle polyvalente**

Une première réunion s'est tenue samedi dernier avec les membres des commissions « Travaux » et « Services à la population ». Il s'agit d'un projet important pour notre commune qui nécessitera le recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et le soutien financier de la communauté de communes, département, région, Etat,.... Pour ce faire, le projet devra être inscrit au contrat de territoire de la communauté de communes pour la période 2022-2026 et doit donc être préparé cette année.

Pour définir ce projet, il est nécessaire d'identifier les besoins (surface, utilisation, localisation, stationnement,...). Il a été décidé de visiter des salles afin de s'inspirer de réalisations récentes. Une première visite a eu lieu ce jour, à la salle de Fourmetot.

### **Route de Rouen**

Les 4 jardinières ont été retirées la semaine dernière. L'enrobé n'a pas encore été fait à cause des conditions climatiques.

Messieurs Lamy et Martin ont participé à une première réunion de travail avec l'adjoint à la voirie et le responsable de la voirie de la ville de Pont-Audemer pour évoquer les problèmes de vitesse, de passage des camions, et de la circulation des piétons (problème de passage des poussettes entre le mur et les voitures en stationnement). Il sera nécessaire de trouver une solution pour délimiter l'espace de stationnement et l'espace piéton.

Une nouvelle réunion est prévue mi-février.

Une discussion s'engage sur différents points sur la commune. La mise en place de nouveaux aménagements de voirie perturbe les habitudes des automobilistes mais la sécurité des usagers est une question à ne pas négliger. Cependant, plus que des aménagements, c'est une question de vigilance et de respect des règles de priorité par tous les automobilistes.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Madame le Maire explique que la commune possède un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document obligatoire dans toutes les communes. Ce document recense et organise les moyens (humains et matériels) existants sur la commune pour faire face aux situations d'urgence.

Le PCS de la commune a été réalisé sous l'ancien mandat. Une mise à jour est nécessaire. Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupe de travail.

Madame le Maire précise que, même sans faire partie du groupe de travail, tous les élus, et d'autres personnes, peuvent être sollicités pour faire partie du PCS. **Séverine CAMUS, Nadine PICHON, Florence ROUXEL, Yannick TANGUY, Jean DUREL, Denis LAMY, Bertrand MAROUSEZ** se proposent de participer à ce groupe de travail pour la mise à jour du PCS à finaliser pour juin.

### **Voisins vigilants**

La commune adhère au dispositif « Voisins vigilants ».

Le dispositif mérite d'être remis à jour (1 référent par secteur) et connu pour être utile.  
Madame le Maire demande à la commission « Services à la population » de travailler sur ce dossier.

### **Camion-benne**

Le camion de la commune est en panne.

Acheté d'occasion il y a 11 ans, il est envisagé de le remplacer plutôt que d'engager des dépenses pour le réparer (entre 4 à 5 000 € de frais). Des devis sont en cours auprès des différents concessionnaires.

Le coût approximatif s'élève à 28 000 € TTC.

**Madame le Maire clôt la séance à 20h21.**

**La prochaine séance est fixée au jeudi 25 février 2021.**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. M...', written over a circular official seal. The seal is the coat of arms of the commune of Manneville-sur-Risle, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE MANNEVILLE SUR RISLE' around the perimeter, with the number '27500' at the bottom.